

RÉSOLUTION
2025-013

**ACHAT D'UNE POMPE DE DISTRIBUTION D'EAU POUR LA STATION DE
TÊTE-À-LA-BALEINE**

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec administre provisoirement la Municipalité de la Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent depuis le 25 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 26 novembre 2024, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la pompe de distribution d'eau à la station de Tête-à-la-Baleine doit être remplacée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU

D'ACHETER une pompe pour un total de 4 143,37 \$, taxes incluses, de Pompes Côte Nord inc. Cet équipement sera livré par Relais Nordik et des frais de livraison seront chargés en sus.

Sylvie Piérard
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président